PROCES VERBAL
BUREAU COMMUNAUTAIRE
du jeudi 24 février 2022 à 18 h 30

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre février à 18 heures et 30 minutes, les membres du Bureau Communautaire légalement convoqué le 17 février 2022 se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Serge DELAVALLÉE a été nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : Jean SELLIER
Michel LE GLAUNEC
Serge DELAVALLÉE
Guy MARTEL
François BRIZARD
Nathalie LENÔTRE
François CARBONELL
Jean-Luc BEAUFILS
Virginie VIOLET
Véronique HELLEUX

Pouvoir : Philippe VAN-HOORNE à Nathalie LENÔTRE

ORDRE DU JOUR

Administration générale

- Approbation du procès-verbal de la réunion de Bureau Communautaire du 20 janvier 2022

Voirie - Bâtiments - Travaux

- Accord-cadre à bons de commandes – marché de travaux de fauchage et d'éparage 2022-2025 : attributions des marchés

- Travaux d'aménagement et de sécurisation de la rue Jean Gabin à Moulins la Marche : convention de délégation de maîtrise d'ouvrage

Questions diverses

Approbation du Procès-Verbal de la réunion de Bureau Communautaire du 20 janvier 2022

Monsieur le Président met à l'approbation des membres du Bureau le Procès-Verbal de la réunion du 20 janvier 2022

Le Procès-Verbal de la réunion de Bureau Communautaire du 20 janvier 2022 a été adopté à l'UNANIMITÉ.

- **Délibération n° 2022-02-24-051**

Accord-cadre à bons de commandes – marché de travaux de fauchage et d'éparage 2022-2025 : attribution des marchés

Monsieur MARTEL, Vice-Président délégué à la Voirie, expose aux membres du Bureau qu'un marché de travaux de fauchage a été lancé pour la période 2022/2025.

Ce marché a été lancé sous la forme d'un accord cadre à bons de commandes sans minimum et avec un maximum de 150 000 € TTC/an et par lot, pour un an, renouvelable 3 fois.

Le territoire a été divisé en 5 lots au lieu de 3 dans le marché précédent comme matérialisé dans les cartes ci-après.

Mme HELLEUX : Qui étaient les 2 intervenants auparavant ?

M. MARTEL : Les entreprises FRÉON et LAMPÉRIÈRE.

Les prestations sont réparties par lots définis comme suit :

- Lot n° 1 : Secteur de LA FERTE-EN-OUCHE (Monnai - Heugon – Saint Nicolas des Laitiers - Villers en Ouche - Bocquencé - Anceins - La Ferté Fresnel - Couvains - Glos la Ferrière - Gauville -) qui totalise 131 km.

- Lot n° 2 : Secteur de L'AIGLE OUEST (La Gonfrière - Saint Evroult Notre Dame du Bois - Touquettes - Saint Symphorien des Bruyères - Beaufai - Rai - Saint Nicolas de Sommaire) qui totalise 97 km.

- Lot n° 3 : Secteur de L'AIGLE (Saint Martin d'Ecublei - Saint Sulpice sur Risle - Saint Michel Thubeuf - Saint Ouen sur Iton - Chandai - Vitrai sous L'Aigle - L'Aigle) qui totalise 104 km.

- Lot n° 4 : Secteur de L'AIGLE EST (Brethel - Ecorcei - La Chapelle Viel - Auguaise - Bonnefoi - Les Aspres - Crulai - Les Genettes - Irai) qui totalise 84 km

- Lot n° 5 : Secteur de MOULINS LA MARCHE (Aube - Saint Hilaire sur Rille - Le Ménil Bérard - La Ferrière au Doyen - Fay - Mahéru - Bonsmoulins - Moulins la Marche) qui totalise 87 km.

Caractéristiques du marché

Type de marché : Accord cadre alloti à bons de commande
Type de procédure : MAPA OUVERT (marché à procédure adaptée)
Référence : 2021VOI0000003
Montant prévu au BP 2022 : 230 000 € TTC
Durée du marché : Le marché commence à compter de la notification, renouvelable trois fois (3) pour une période d'un (1) an, sur reconduction expresse par courrier au plus tard un (1) mois avant la fin de la période en cours.

Conformément au règlement de consultation et aux dispositions des articles R2144-1 et suivants du Code de la Commande Publique, les candidatures suivantes ont été reçues :

n ° de lot	NOM DU CANDIDAT	ANALYSE DES CANDIDATURES
1	**Jean-Yves LAMPERIERE** 8 route de la chapelle – Radon 61250 - ECOUVES SIRET : 338 898 281 000 21	CONFORME
2	**SARL Jean FREON Elagage** Les vallées 62170 – Aube SIRET : 389 135 971 000 15	CONFORME
2	**Jean-Yves LAMPERIERE** 8 route de la chapelle – Radon 61250 - ECOUVES SIRET : 338 898 281 000 21	CONFORME
3	**SARL Jean FREON Elagage** Les vallées 62170 – Aube SIRET : 389 135 971 000 15	CONFORME
4	**SARL Jean FREON Elagage** Les vallées 62170 – Aube SIRET : 389 135 971 000 15	CONFORME
4	**Jean-Yves LAMPERIERE** 8 route de la chapelle – Radon 61250 - ECOUVES SIRET ; 338 898 281 000 21	CONFORME
5	**LEMOINE STEPHANE** Francheville Nord 61 380 – MAHERU SIRET : 517 463 469 000 18	CONFORME
5	**Jean-Yves LAMPERIERE** 8 route de la chapelle – Radon 61250 - ECOUVES SIRET ; 338 898 281 000 21	CONFORME

Rappel des critères d'analyses des offres définis dans le règlement de consultation

Le classement des offres et le choix des attributaires sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

1. **Critère valeur technique**
   pondéré à 30 sur 100 points.

   1.1 Moyens humains dédiés à la réalisation des travaux : 10 pts
   1.2 Moyens matériels dédiés à la réalisation des travaux : 10 pts
   1.3 Méthodologie et organisation des chantiers mises en place pour respecter le délai d'exécution : 10 pts

2. **Critère environnemental**
   pondéré à 5 sur 100 points.

   Le critère environnemental est analysé au travers des actions menées par le prestataire afin de réduire l'impact de son activité sur l'environnement (achat de véhicules électriques, certification ISO 14001, achat d'énergie verte ...)

3. **Critère Prix des prestations**
   pondéré à 65 sur 100 points.

Conformément aux critères de jugement des offres définis dans le règlement de consultation et au rapport d'analyses fourni qui en résulte, le classement s'établit comme suit :

ENTREPRISES	NOTATION				CLASSEMENT
LOT N°1 LA FERTE-EN-OUCHE	Prix 65 pts	Critère environnemental 5 pts	Valeur Technique 30 pts	Total 100 pts	
Jean-Yves LAMPERIERE	65.00	2	20	87.00	1

Ainsi la Société Jean-Yves LAMPERIERE, au regard des critères d'attribution définis dans le règlement de consultation, est classée première.

ENTREPRISES	NOTATION				CLASSEMENT
LOT N°2 L'AIGLE OUEST	Prix 65 pts	Critère environnemental 5 pts	Valeur Technique 30 pts	Total 100 pts	
Jean-Yves LAMPERIERE	65.00	2	20	87.00	1
Jean FREON Elagage	45.62	4	28	77.62	2

Ainsi la Société Jean-Yves LAMPERIERE, au regard des critères d'attribution définis dans le règlement de consultation, est classée première.

ENTREPRISES	NOTATION				CLASSEMENT
LOT N°3 L'AIGLE	Prix 65 pts	Critère environnemental 5 pts	Valeur Technique 30 pts	Total 100 pts	
Jean FREON Elagage	65.00	4	28	97.00	1

Ainsi la Société Jean FREON Elagage, au regard des critères d'attribution définis dans le règlement de consultation, est classée première.

ENTREPRISES	NOTATION				CLASSEMENT
LOT N°4 L'AIGLE EST	Prix 65 pts	Critère environnemental 5 pts	Valeur Technique 30 pts	Total 100 pts	
Jean-Yves LAMPERIERE	65.00	2	20	87.00	1
Jean FREON Elagage	45.56	4	28	77.56	2

Ainsi la Société Jean-Yves LAMPERIERE, au regard des critères d'attribution définis dans le règlement de consultation, est classée première.

ENTREPRISES	NOTATION				CLASSEMENT
LOT N°5 MOULINS LA MARCHE	Prix 65 pts	Critère environnemental 5 pts	Valeur Technique 30 pts	Total 100 pts	
Jean-Yves LAMPERIERE	65.00	2	20	87.00	2
Stéphane LEMOINE	59.93	2	26	87.93	1

Ainsi la Société Stéphane LEMOINE, au regard des critères d'attribution définis dans le règlement de consultation, est classée première.

Mme HELLEUX : Où est basée l'entreprise Stéphane LEMOINE ?

M. MARTEL : C'est une entreprise de MAHÉRU. Elle travaille déjà pour la CdC dans le cadre du service hivernal.

Mme HELLEUX : Cela représente moins de marchés pour les entreprises FRÉON et LAMPÉRIÈRE par rapport aux années précédentes.

M. MARTEL : Effectivement, ils ont un marché de moins chacun. Les années précédentes, l'entreprise FRÉON avait environ 350 km et l'entreprise LAMPÉRIÈRE en avait environ 250 km. Nous avions des soucis de délais avec l'entreprise FRÉON.

M. SELLIER : Est-ce que la société LAMPÉRIÈRE a la capacité technique pour faire ?

M. MARTEL : Il a le matériel nécessaire pour le faire.

M. DELAVALLÉE : Il totalise à lui seul, 3 lots qui représentent environ 300 kilomètres. On est sûr qu'il a la capacité pour le faire ?

M. SELLIER : Nous avons rencontré de nombreux soucis de délais avec Jean FRÉON les années passées.

M. BEAUFILS : Irai a été fini en janvier l'an dernier.

M. MARTEL : Nous n'avons pas rencontré de soucis particuliers avec l'entreprise LAMPÉRIÈRE l'an passé même si nous avons constaté un léger retard sur le planning prévisionnel.

M. BRIZARD : Je trouve que cela fait beaucoup de lots pour l'entreprise LAMPÉRIÈRE. Tout compte fait nous ne distribuons pas beaucoup.

M. MARTEL : Il aurait été encore mieux d'avoir une entreprise de plus pour mieux distribuer. Nous avons relancé plusieurs fois voire téléphoné à des entreprises extérieures du territoire.

Mme VIOLET : L'entreprise LEMOINE n'a répondu qu'à un seul lot ?

M. MARTEL : Il n'a pas voulu prendre plus car il a jugé qu'il n'avait pas les capacités techniques pour bien faire.

M. DELAVALLÉE : Ce qui veut dire que les communes du lot de Monsieur LEMOINE seront bien servies.

M. MARTEL : Celles de la société LAMPÉRIÈRE également.

M. SELLIER : J'ai rencontré Jean FRÉON qui me disait ne pas trouver de personnel pour travailler. Cela va devenir compliqué pour beaucoup d'entreprises.

M. CARBONELL : Il serait bien d'avoir un tableau de suivi avec les entreprises retenues et mentionner à quelle date le travail a été commencé, fini, travail bien fait, mal fait, afin d'avoir des éléments concrets pour se rendre compte réellement des soucis que nous rencontrons.

M. BRIZARD : L'entreprise FRÉON a une valeur technique à 28 alors qu'il a des rendus plus que tardifs, sa note aurait dû être moins élevée.

M. LACROIX : Les notes sont données en fonction des dossiers techniques reçus lors de la réception de l'offre. On ne peut pas réglementairement les pénaliser, c'est un marché.

M. LE GLAUNEC : S'il ne donne pas satisfaction, il faut lui envoyer un courrier recommandé pour le notifier.

M. MARTEL : La 1ère coupe sera réalisée à partir de fin mai/début juin et la 2ème à partir de septembre. Il faut savoir que nous sommes également tributaires des conditions météorologiques.

M. LE GLAUNEC : Il faut penser à entretenir les entrées de village pour les fêtes communales.

M. MARTEL : Le fait que ce soit un marché à bons de commandes, nous avons la possibilité, tout en restant dans le budget, de prévoir un passage complémentaire dans les bourgs.

M. ROUSSEL : L'an dernier, nous avions prévu 200 000 € pour 2 passages. Cette année nous disposons de 230 000 €. Les bourgs seront entretenus avec les 30 000 € restants.

M. DELAVALLÉE : Si tu avais trop, n'hésite pas à faire les chemins de randonnée.

M. MARTEL : Les chemins de randonnée sont un autre sujet sur lequel nous travaillons également.

M. SELLIER : La zone industrielle de Saint Ouen sur Iton, route de Crulai est entretenue par l'entreprise Emery. Qui réalise l'entretien des abords de cette route ?

M. MARTEL : C'est inclus dans le marché de l'entreprise FRÉON.

M. CARBONELL : C'est une bonne nouvelle de voir que ce sont, pour la plupart, des entreprises locales qui ont été retenues.

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **RETIENT** l'offre présentée par la Société Jean-Yves LAMPERIERE pour le lot n° 1
- **RETIENT** l'offre présentée par la Société Jean-Yves LAMPERIERE pour le lot n° 2
- **RETIENT** l'offre présentée par la Société Jean FREON ELAGAGE pour le lot n° 3
- **RETIENT** l'offre présentée par la Société Jean-Yves LAMPERIERE pour le lot n° 4
- **RETIENT** l'offre présentée par la Société Stéphane LEMOINE, mandataire du groupement Stéphane LEMOINE - Jean-Dominique DUVAL pour le lot n° 5
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution du présent marché.

En EXERCICE	11
PRESENTS	10
VOTANTS	11

VOTE : UNANIMITÉ

Territoire total de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

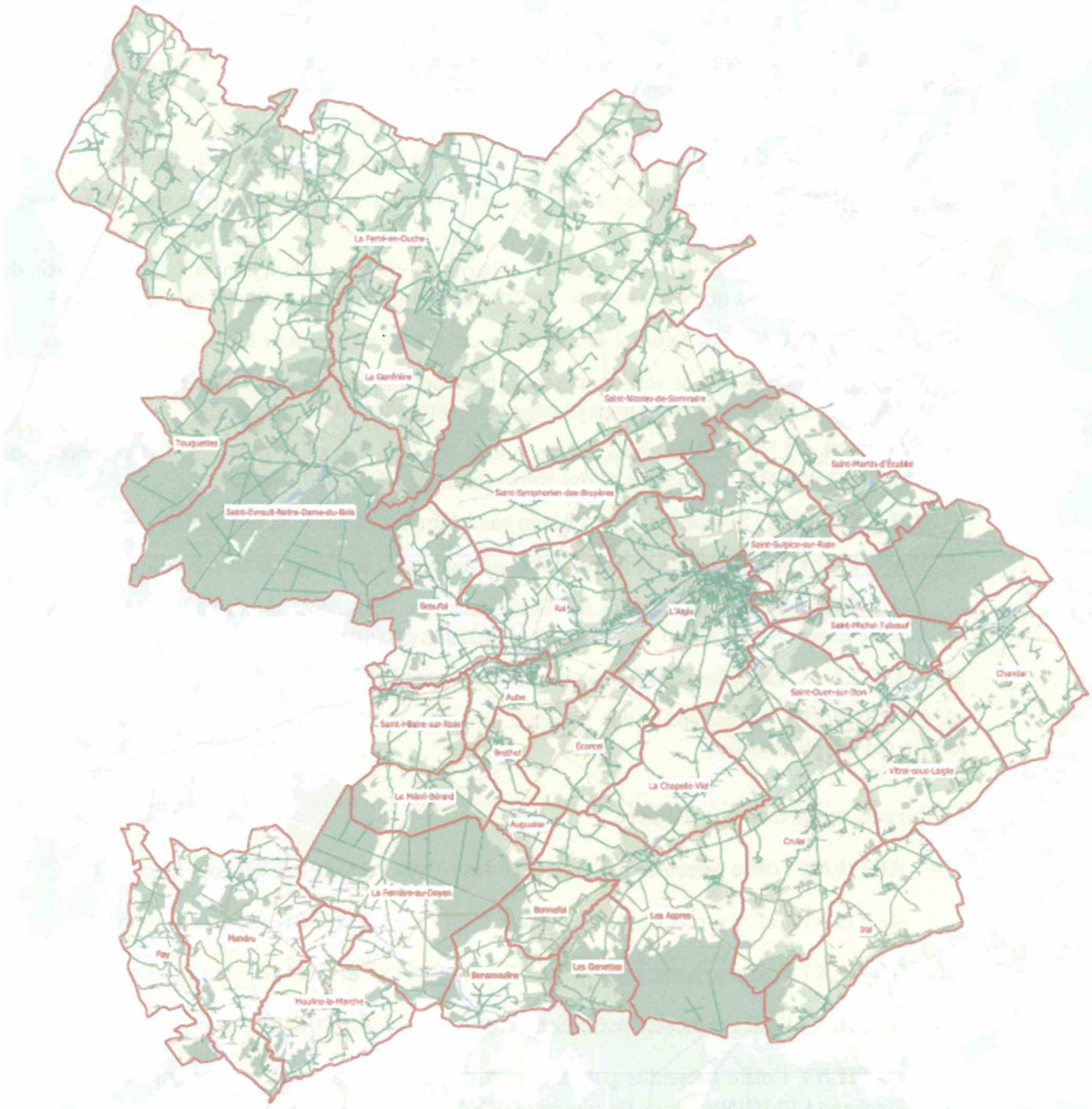

Lot 1 : Secteur n° 1 de LA FERTE-EN-OUCHE

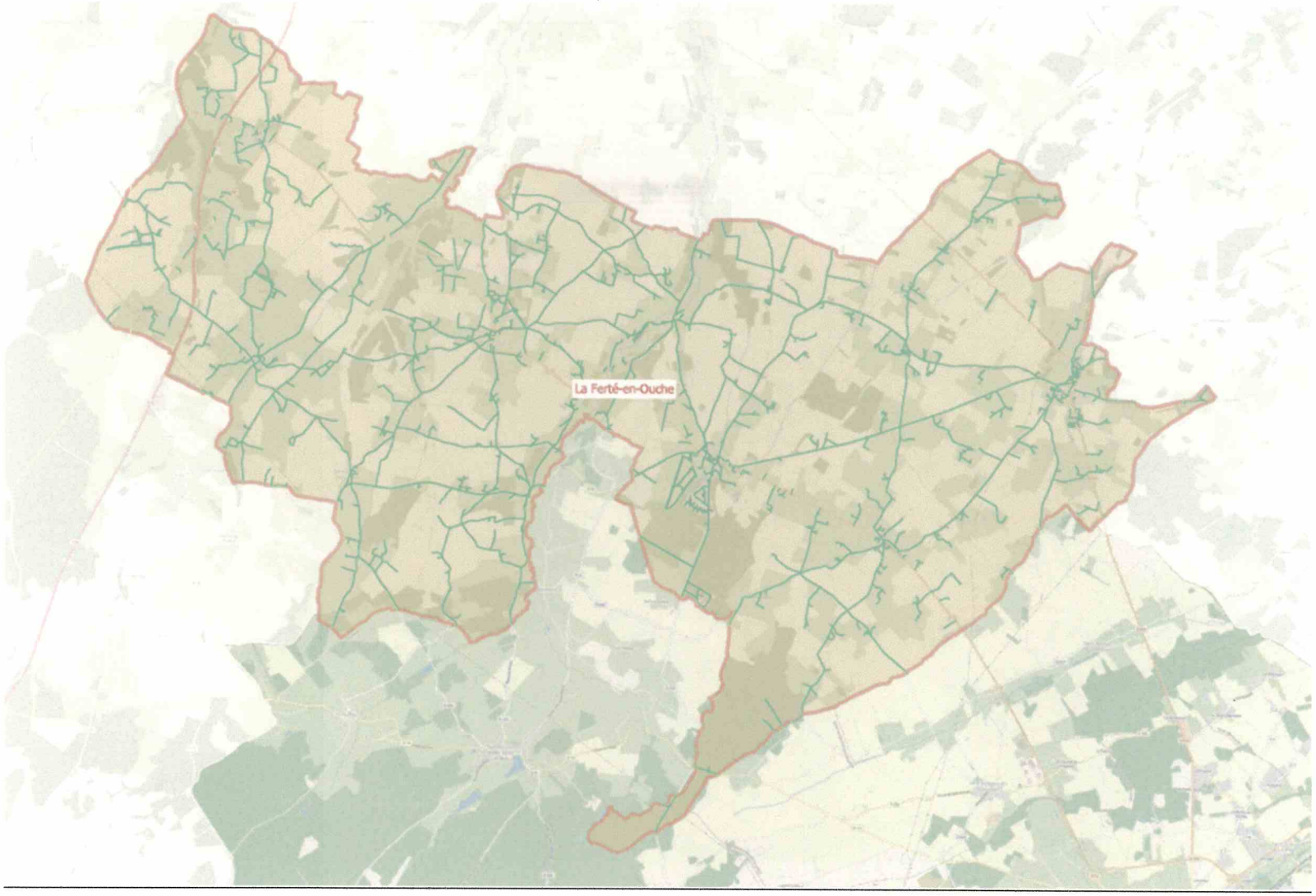

Lot 2 : Secteur n° 2 de L'AIGLE OUEST

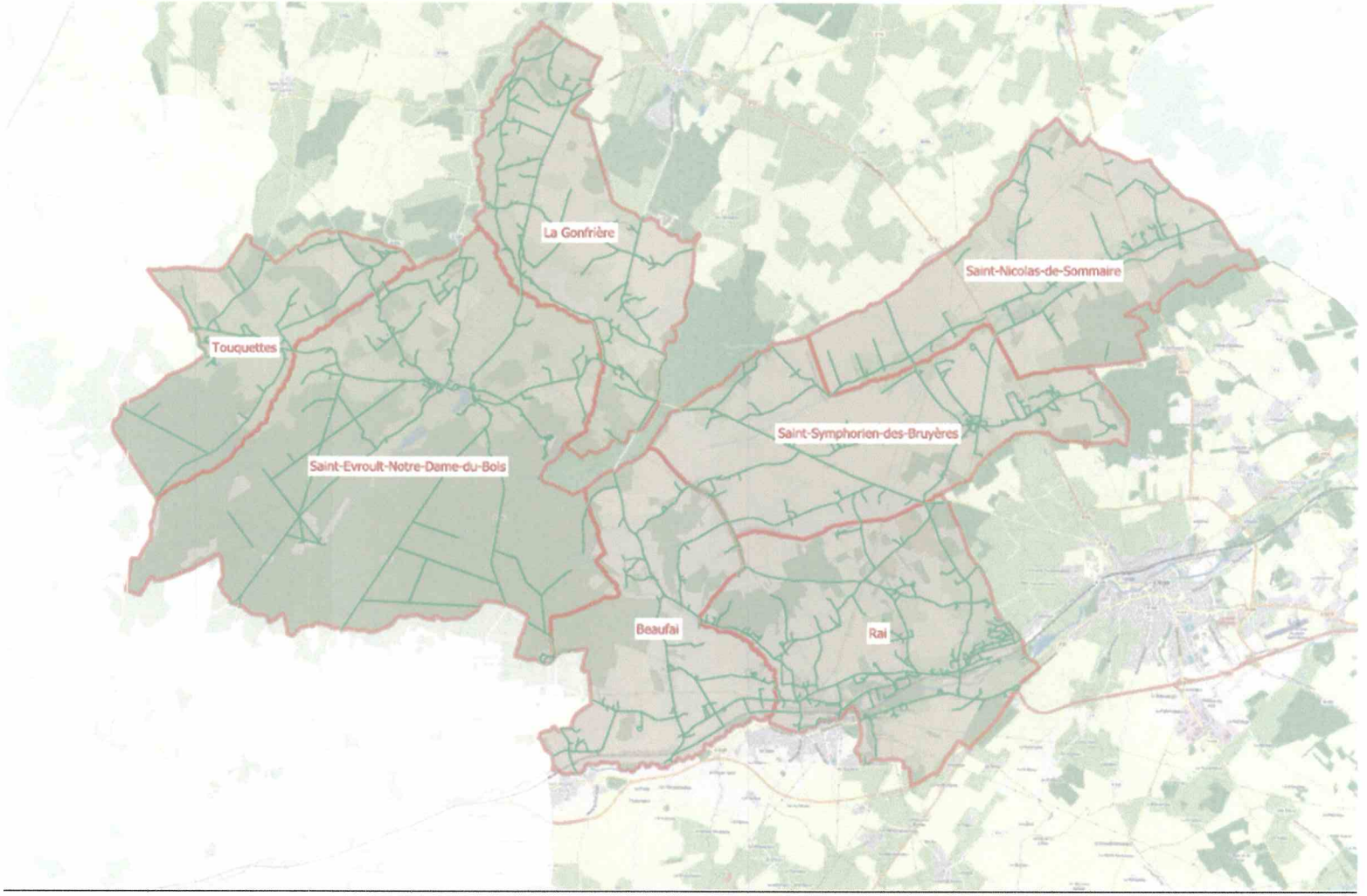

Lot 3 : Secteur n° 3 de L'AIGLE

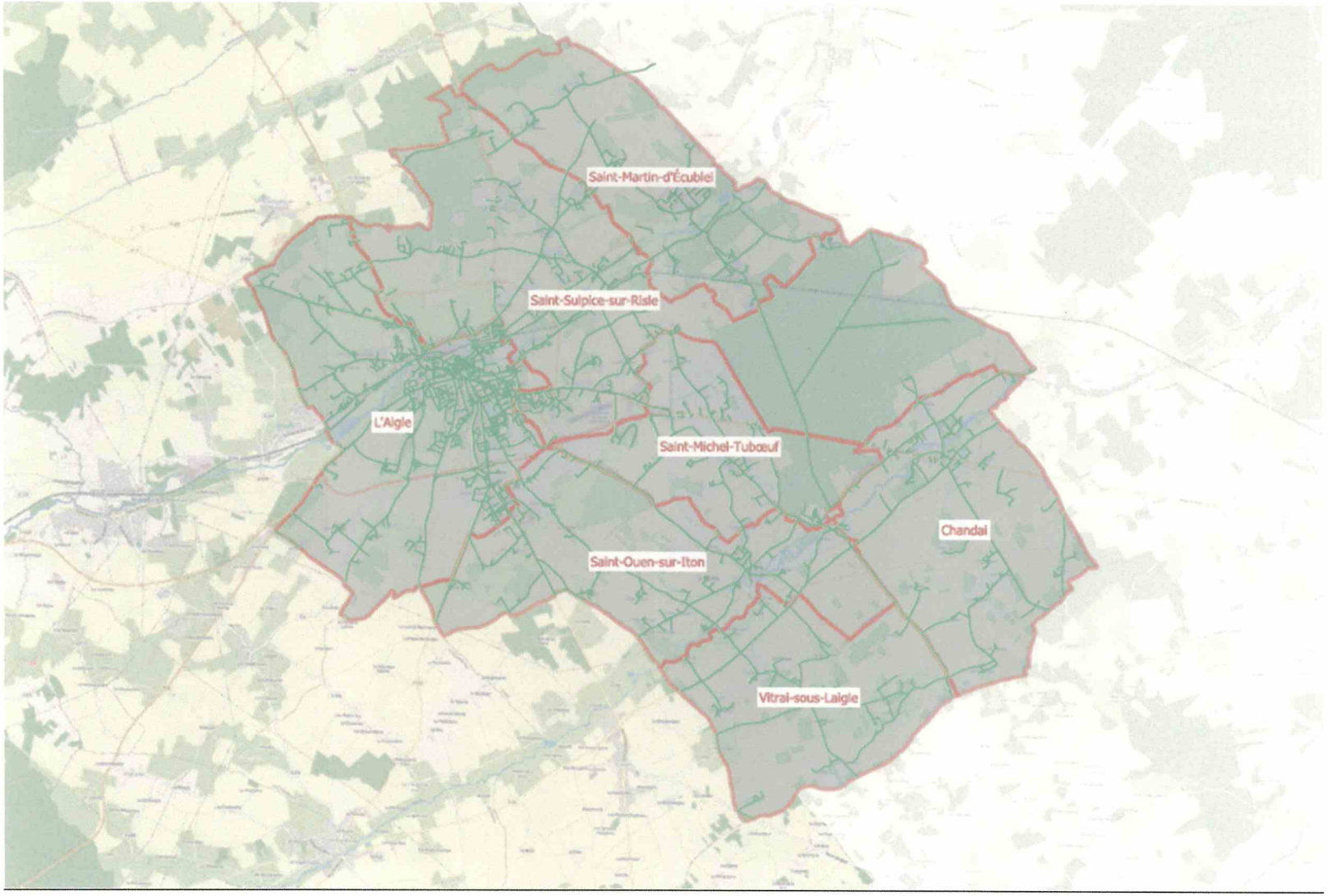

Lot 4 : Secteur n° 4 de L'AIGLE EST

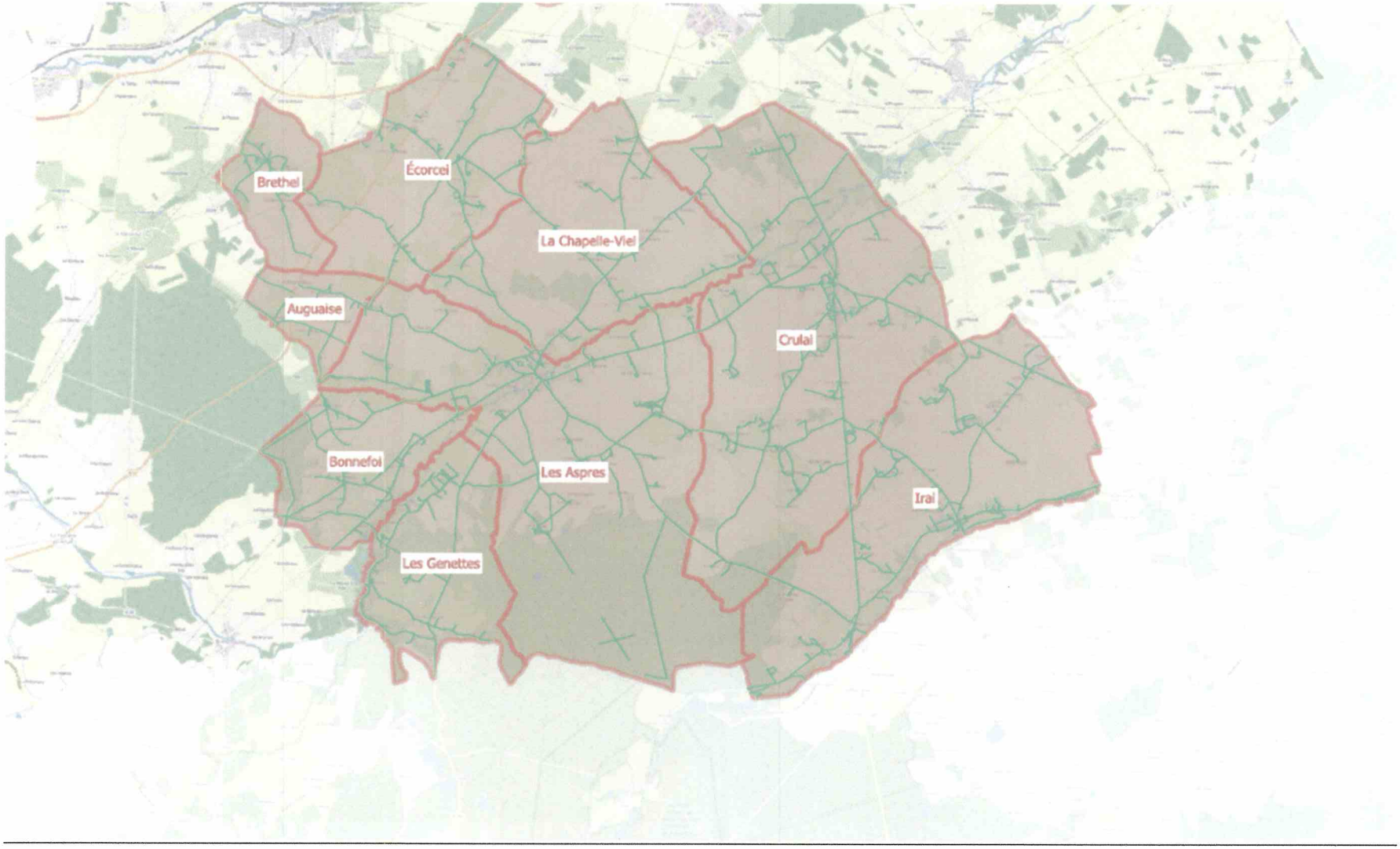

Lot 5 : Secteur n° 5 de MOULINS LA MARCHE

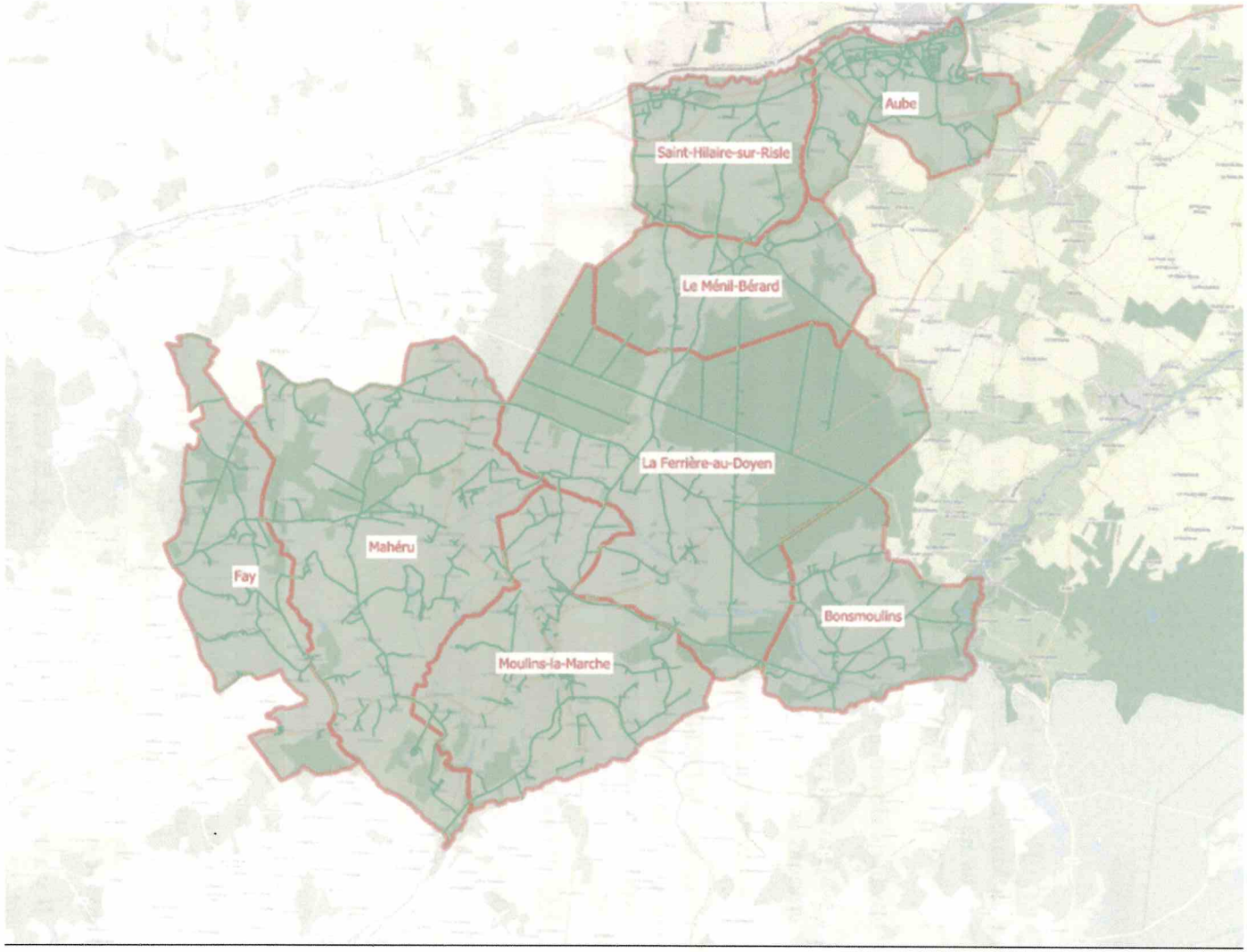

Travaux d'aménagement et de sécurisation de la rue Jean Gabin à Moulins la Marche : convention de délégation de maîtrise d'ouvrage

Sujet reporté

-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-

QUESTIONS DIVERSES

M. LE GLAUNEC : J'ai vu que le point relatif aux travaux d'aménagement et de sécurisation de la rue Jean Gabin à Moulins la Marche avait été reporté. Dans le cadre de ces travaux, nous avons sollicité beaucoup de subventions que nous ne sommes pas sûrs d'obtenir. Est-ce-que la commune de Moulins la Marche a été sollicitée pour partager l'enveloppe restant à charge, si toutefois la totalité des subventions n'étaient pas allouées ?
Le montant des travaux s'élèvent à 453 000 € H.T et 229 000 € de subventions ont été demandées.

M. ROUSSEL : Nous avons préféré reporter le sujet car nous avons préparé une convention avec la mairie de Moulins et souhaiterions qu'elle en prenne connaissance avant le passage en Bureau Communautaire.

M. SELLIER : Nous avons peu de risque de ne pas obtenir la DETR.

M. ROUSSEL : A ce jour, la DETR n'est pas notifiée ce qui veut dire que potentiellement nous pouvons ne pas en avoir ou moins que prévu. Nous avons déposé le dossier de demande de subvention la semaine dernière et nous aurons une réponse en mai/juin prochain. On peut commencer les travaux fin mars dès lors que le dossier sera réputé complet.

M. LE GLAUNEC : Il faut bien s'assurer que les 2 collectivités soient prêtes à participer.

M. ROUSSEL : Dans la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, le montant de la subvention reversée à la commune est basé sur le réel perçu à la fin de l'opération. L'enjeu est plus sur le reste à charge pour la CdC si nous devions ne pas avoir la subvention pour lequel nous serions obligés d'aller chercher des fonds sur une autre opération ou sur nos fonds propres.

M. SELLIER : Ce sera proratisé.

M. MARTEL : Pour info, la commune de Moulins la Marche est toujours sur les travaux de son réseau pluvial. Comme pour tous travaux, il a été demandé des DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux) sur lesquelles il n'a pas été mentionné que certains réseaux France Télécom étaient bétonnés et par conséquent, les tranchées sont surdimensionnées. Le bourg de Moulins est toujours dévié. J'ai téléphoné à Fabrice GLORIA afin que les travaux prévus en septembre 2022 soient reportés au printemps 2023 pour permettre aux tranchées de se tasser avant que le Conseil Départemental applique l'enrobé. Le Conseil Départemental et le bureau d'étude Orne Métropole sont également favorables à ce report. L'agence de Gacé ne juge pas nécessaire de reporter les travaux. Je serais d'avis à les reporter.

M. BRIZARD : Il y a un vrai problème pour la tenue de la voirie à long terme car nous ne respectons pas les temps de tassement des tranchées. Nous n'avons pas imposé dans le marché de mettre de la grave béton, comme nous le faisons habituellement. Quand nous interrogeons Orne Métropole il trouve tout cela normal et ne prend pas en compte nos remarques. C'est notre voirie qui va en pâtir.

M. MARTEL : Il faut savoir que la chaussée est entretenue par le Conseil Départemental ce qui n'empêche pas que les travaux doivent être bien faits. Fabrice doit en parler avec son conseil municipal et me tiendra informé.

M. ROUSSEL : Les travaux du pluvial seraient reportés au printemps 2023 ? et les travaux d'assainissement ?

M. BRIZARD : En ce qui concerne les travaux d'assainissement, il n'y a pas de tranchée ouverte à ce jour. Une seule est ouverte sur trottoir.

M. ROUSSEL : Si j'ai bien compris, les travaux d'assainissement se réaliseront dans un an malgré le lancement du marché.

M. BRIZARD : Ces travaux devaient être réalisés en septembre/octobre 2022. Les travaux d'assainissement fin 2022, c'est pour cela que nous les avions inscrits au budget 2022.

M. MARTEL : Nous pouvons chemiser avant que la voirie soit réalisée.

M. BRIZARD : Nous avons passé les caméras avant le début des travaux et elles seront repassées après la fin du chantier mais seulement lorsque le réseau pluvial sera terminé.

Mme LENÔTRE : Je voulais signaler notre mécontentement d'apprendre la fermeture de 2 classes sur L'Aigle à la prochaine rentrée.

M. SELLIER : Le DASEN avait prévu fermer 8 classes ½ et compte tenu de l'année électorale, il n'en fermera que 2. La classe de la Ribambelle était prévue fermer l'an dernier, il le fait cette année et y ajoute Victor Hugo.

Mme LENÔTRE : Oui, mais 2 sur la même commune.

Mme HELLEUX : J'entends qu'en tant que Maire nous ne souhaitons jamais voir de fermeture de classes. Je partage le fait que 2 sur L'Aigle, c'est beaucoup. Il nous a informé avoir épargné les communes rurales cette année mais il y reviendra l'an prochain.

M. SELLIER : L'an dernier nous avons fermé l'école de Glos la Ferrière, une classe à Aube et à Irai. A Saint Sulpice j'avais plus de 110 élèves, à ce jour, je n'ai plus que 57 élèves sur 3 classes dont 50 sont partis à L'Aigle. Je crains également une future fermeture. Après étude sur le regroupement des 4 Saints, nous avons constaté une fuite importante des élèves vers d'autres écoles.

M. MARTEL : A Saint Symphorien nous avons des familles qui déclarent leurs enfants domiciliés chez les grands parents à L'Aigle pour aller à l'école à L'Aigle.

M. SELLIER : J'ai demandé à ce que l'on soit très vigilant sur les dérogations et que soit fourni obligatoirement un justificatif de domicile. Saint Sulpice avoisine les 1 800 habitants et n'aura plus que 2 classes.

Mme HELLEUX : Effectivement, il faut être très vigilant sur les demandes de dérogation.

M. DELAVALLÉE : Il ne faudrait pas que l'école de la Ribambelle devienne la variable d'ajustement des fermetures de classes.

M. SELLIER : Il ne faut pas focaliser sur cette école, nous n'avons rien contre l'école de la Ribambelle.

M. CARBONELL : En tant que Président des Maires Ruraux, je suis totalement contre les fermetures de classes. J'ai prévenu le Préfet hier, on va se mobiliser car il n'est pas possible de continuer ainsi. Il faut raisonner par territoire et non par Ville ou commune. Je rassure Nathalie en l'informant que nous sommes contre ce système. Nos écoles rurales ont été en grande partie rénovées et maintenant elles ferment. Il faut aussi dire que les écoles de L'Aigle sont un peu vieillissantes et cela n'aide pas.

M. SELLIER : On peut s'opposer à la fermeture de ces 2 classes. La classe de la Ribambelle fermera car elle était déjà prévue fermer l'an dernier. Je propose que dans la mesure où nous sommes en train d'écrire une convention de ruralité sur les écoles que l'on demande à surseoir sur la fermeture d'une classe voire les 2 classes pour cette année.

Mme VIOLET : Je suis surprise car nous avions pris un accord l'an dernier.

M. SELLIER : Ce n'était que sur la Ferté Fresnel. L'école privée de Moulin à Vent à une classe complète sur liste d'attente. On pensait que l'arrivée des franciliens apporterait des enfants mais cela n'est pas le cas.

M. SELLIER : J'ai demandé à notre Directeur Général et à notre chargée de communication de faire une vidéo sur l'ensemble de nos écoles pour essayer d'attirer.

Mme LENÔTRE : Je suis d'accord, mais il n'y a pas que l'esthétique des écoles, il y a également le cadre enseignants.

M. SELLIER : Je te rejoins.

Mme HELLEUX : Là, nous ne pouvons rien faire. Il y a une réelle démographie. Il va falloir qu'il y ait un vrai débat.

M. CARBONELL : Evidemment, il y a un problème démographique et je peux vous assurer qu'en période de recensement sur ma commune, c'est catastrophique. Si toutefois, c'était l'inverse dans plusieurs années est-ce que l'on rouvrira les écoles que l'on ferme aujourd'hui ? Une école fermée ne rouvrira jamais. Toutes les communes rurales ont réalisé de gros efforts pour réhabiliter leurs écoles. La situation de Glos était différente et malgré cela j'ai voté contre.

M. LE GLAUNEC : J'ai également voté contre la fermeture de Glos la Ferrière.

M. SELLIER : Il semblerait qu'il y ait environ 15 ouvertures de classes dans l'Orne. Sans doute sur Flers, Alençon…

M. BRIZARD : Il y a également des ouvertures de prévues sur Vimoutiers.

M. SELLIER : Je vous propose de faire un courrier au DASEN lui demandant de surseoir cette année, en attendant l'écriture de la convention de ruralité. La fermeture de la Ribambelle étant prévue l'an dernier, je pense qu'il ne reviendra pas dessus.

Mme HELLEUX : Je suis d'accord avec toi, on peut faire un courrier mais au final, c'est lui qui décidera.

M. SELLIER : Je rejoins François, on ne peut pas toujours laisser faire sans rien dire. La convention de ruralité ne sera pas finie en septembre. Il faut que l'on travaille sur les locaux, la démographie et se réunir pour en débattre. Il faut regarder ce que nous souhaitons faire pour l'avenir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 11

Le Secrétaire de Séance,
Serge DELAVALLÉE

Le Président,
Jean SELLIER